



**AGENDA SOCIAL MAIRE / PRÉSIDENT**

Un agenda social intersyndical avec le Maire et le Président s’est tenu le **vendredi 22 février 2019**.  
La **CFDT** a fait la déclaration suivante :

*« La municipalité se présente depuis 2008 comme progressiste, porteuse d’une politique de changement social ; la mise en œuvre d’une telle politique se doit d’inclure une politique de gestion différente du personnel.*

*Si nous ne pouvons qu’approuver cette intention de départ, on voit ici la limite de la méthode proposée lors du 1<sup>er</sup> mandat – et jamais remise en cause depuis – celle du « pragmatisme » et de « l’absence d’idéologie » dans le traitement des dossiers. Cette méthode a eu pour conséquence l’oubli de la notion de service aux habitants, avec des actions certes intéressantes, mais sans mise en cohérence de celles-ci.*

*Selon la **CFDT**, c’est l’idée de service aux habitants qui devrait guider l’administration à la fois dans ce qu’elle réforme et de ce qu’elle maintient dans son organisation actuelle.*

*Le succès de cette politique dépend en grande partie de l’attention portée aux agents publics qui la mettent en œuvre et qui ne pourront rendre un bon service à la population que dans la mesure où ils sont bien traités. Nous sommes au regret de constater que si l’on a rarement eu une administration qui soit, dans les attitudes individuelles, aussi bienveillante, on n’a pourtant rarement produit en même temps une telle souffrance au travail.*

*Comment veut-on alors que le service public soit rendu correctement aux habitants ?*

**La CFDT ne partage donc pas l’orientation de l’exécutif en matière de restructuration de services entraînant des suppressions de postes et déplore qu’aucun débat, préalable à toute réorganisation, n’ait eu lieu sur les missions assurées par les services impactés. Elle poursuivra son action pour défendre l’intérêt de tous les agents et rappelle qu’un dialogue social de qualité participe des éléments du bon fonctionnement d’un service, et plus généralement d’une collectivité, pour le plus grand bénéfice des usagers et des agents.**

*Dans cette optique, outre les thèmes qui nous sont proposés, la **CFDT** demande à ce que soient abordées les thématiques suivantes :*

- *Réfléchir sur l’articulation entre le travail sur l’agenda social et l’analyse du bilan social afin de structurer une politique de ressources humaines dans la durée, afin de mesurer l’impact de l’un sur l’autre et de corriger en tant que de besoin les actions menées,*
- *intégrer à l’ensemble de l’agenda social le travail en cours sur l’égalité professionnelle,*
- *améliorer la situation des personnels non titulaires et les conditions de leur accès à un emploi plus pérenne,*
- *prendre en compte la pénibilité et la santé au travail dans la définition des temps de travail,*

Consultez le site internet de la CFDT-EMS.  
**[www.cfdt-cus.net](http://www.cfdt-cus.net)**

## Agenda social (suite)

- faciliter la mobilité des agents,
- développer l'action sociale,
- améliorer la formation initiale et continue,
- améliorer les conditions de reclassement,
- structurer le suivi de la fluidité de carrière des différents grades,
- lisser l'articulation entre vie professionnelle et vie privée des agents, par un meilleur respect du bien être de ces derniers.

*Le dialogue ne peut être en effet à sens unique et il est indispensable que les organisations syndicales participent tant à l'élaboration de celui-ci qu'à sa mise en œuvre ultérieure. »*

Les élus nous ont soumis, entre autres, les thématiques suivantes qu'ils souhaitent aborder durant l'année à venir :

- Négocier le protocole d'accord syndical,
- Décliner la délibération du temps de travail,
- Mettre en œuvre le RIFSEEP,
- Sécuriser le parcours professionnel des agents avec par exemple la mise œuvre du CPF et le développement de la mobilité

Un courrier récapitulatif nous sera transmis, nous ne manquerons pas de vous le communiquer.

### RAPPEL

Si vous changez de service, de domicile ou de banque, pensez à nous transmettre vos nouvelles coordonnées :

- par téléphone au 03 88 34 30 91
- par messagerie à [syndicat.cfdt@strasbourg.eu](mailto:syndicat.cfdt@strasbourg.eu)

afin que nous puissions mettre notre fichier à jour.

Si vous partez à la retraite pensez à nous le signaler.

Merci d'avance.

## Promotions 2019

En réponse à l'interpellation de la **CFDT**, la Direction des ressources humaines nous a précisé que les résultats d'examens publiés par les centres de gestion en fin d'année 2018 ont été pris en compte au titre des promotions 2019.

A cet effet, des avancements de grade supplémentaires sont possibles dans le cadre d'emplois des rédacteurs.

Pour le grade de rédacteur principal de 2ème classe :

- 9 postes ouverts au titre de l'examen
- 27 postes ouverts à l'ancienneté

Pour le grade de rédacteur principal de 1ère classe :

- 3 postes ouverts au titre de l'examen
- 9 postes ouverts à l'ancienneté

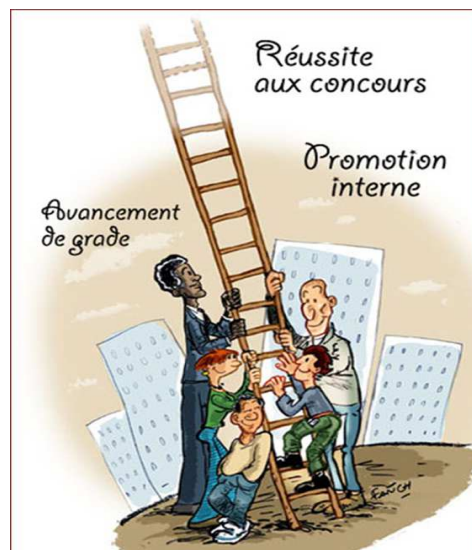
Les directions ont été informées du nombre de « possibilités » supplémentaires « à l'ancienneté » qu'impliquent des nominations à l'examen.

Pour rappel : La date de la CAP consacrée aux promotions est le jeudi 2 mai 2019, avec effet rétroactif au 1er janvier 2019.

### Avancements aux échelons spéciaux

La Direction des ressources humaines nous a aussi indiqué que les avancements aux échelons spéciaux feront l'objet d'une campagne de promotion à part à l'issue de la campagne des promotions 2019.

Sont concernés, entre autre, les grades de brigadier chef principal et d'attaché hors classe.



## Projet de loi de transformation de la Fonction publique

L'avant-projet de loi de « Transformation de la Fonction Publique » sera présenté aux instances (Conseil commun et Conseils de chaque fonction publique) avant le 6 mars. La CFDT demande un délai plus long, pour ce texte découvert le 13 février, afin de pouvoir mieux l'amender : le Gouvernement, en effet, se dit prêt à le faire encore évoluer.

### La CFDT s'oppose :

- à l'élargissement du recours aux contractuels ;
- à la mise en œuvre d'un contrat de chantier d'une durée de six ans non renouvelable ;
- à la fusion des CT et CHSCT ;
- à la suppression de la compétence des CAP, notamment sur les promotions.

Sur chacun de ces points, la CFDT déposera des amendements de retrait.

La CFDT refuse les mesures de réorganisation qui engendrent une dégradation des conditions de travail pour les agents, et une dégradation et un éloignement des services pour les usagers.

Mais, parce que notre rôle est de défendre les agents concrètement, nous ne laisserons pas le Gouvernement se satisfaire d'avoir face à lui des organisations syndicales qui désertent.

### **La CFDT propose !**

#### Nous ferons tout pour :

- améliorer les conditions d'emplois des contractuels : limiter la précarité en imposant une durée minimale hebdomadaire, obtenir des cadres de gestion qui fixent des règles d'évolution de rémunération, entre autres. La CFDT a déjà réussi à faire inscrire la portabilité du CDI sur les trois versants dans l'avant-projet de loi qui permet aux bénéficiaires de rester en CDI aussi longtemps qu'ils restent dans la Fonction publique ;

- garantir des procédures et des règles d'organisation des mutations et des promotions transparentes, négociées et validées par les instances ;
- garantir l'existence d'une instance dédiée à la santé et aux conditions de travail au plus près du terrain ;
- développer le dialogue social et la négociation au plus près du terrain, y compris en accompagnant et en formant les collègues en situation d'encadrement ;
- améliorer les mesures d'accompagnement des transformations, notamment en matière de formation ; garantir les possibilités de bénéficier d'un conseil en évolution professionnelle et d'un bilan de compétences ;
- garantir le respect des droits des agents en associant les organisations représentatives au suivi des mesures de réorganisation des services ;
- vérifier la mise en œuvre des mesures d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes issues de la négociation de l'automne 2018 validée par un accord majoritaire.

**La CFDT est et restera mobilisée à vos côtés, pour vous défendre et garantir vos droits dans les instances, lors de l'examen du projet de loi par les parlementaires, et (si la loi est adoptée) lors de l'élaboration des nombreux décrets qui la mettront en œuvre.**

### Information

- Nous vous proposons d'envoyer le « LIEN » en version électronique.
- Le coût financier pourrait être réduit et les arbres de nos forêts préservés.
- Il suffit de nous donner votre accord en nous communiquant votre adresse Email.
- Merci pour la planète et merci à vous tous qui y participerez.

## ACTUALITÉ

### CFDT GRAND EST

La CFDT Grand Est confirme sa place de 1<sup>ère</sup> organisation syndicale

Avec 22.93 % des voix aux élections professionnelles dans les Fonctions Publiques, la CFDT en Grand Est confirme sa place de 1<sup>ère</sup> organisation syndicale du territoire, dans le public comme dans le privé.

Au moment où nous sommes devenus 1<sup>ère</sup> organisation syndicale du pays, c'est une preuve supplémentaire de la vitalité du syndicalisme que nous portons.

La CFDT-Grand Est se félicite du choix des agents qui marque la reconnaissance d'un travail quotidien de proximité de la part des militantes et des militants cédétistes. C'est la reconnaissance d'un syndicalisme combatif et responsable qui articule action et proposition, qui refuse le confort de la posture, qui s'engage pour obtenir des résultats concrets par le dialogue social et la négociation.

Plus que jamais consciente de sa responsabilité, encore accrue par cette première place, la CFDT continuera à œuvrer pour un syndicalisme efficace, porteur de résultats et de progrès social, proche des salariés et utile à tous.

## Pouvoir d'achat

### Pouvoir d'achat : je signe la pétition

Huit organisations syndicales de la Fonction publique lancent une pétition pour exiger une revalorisation salariale de tous les agents.

Il est encore temps de signer la pétition en ligne ou papier

Signez et faites cette pétition adressés au Premier ministre : <https://urlz.fr/8HtG>

## A L'EUROMÉTROPOLE

### Chèques vacances 2019

Les chèques vacances payés en 2018 et janvier 2019 sont disponibles à l'Amicale du personnel à compter du mardi 26 février.

A partir du 26 février, vous pouvez retirer vos chèques-vacances, sur présentation de votre pièce d'identité, à l'accueil de l'Amicale, aux horaires suivants :

- le mardi et le jeudi de 7h30 à 13h30,
- le mercredi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h.

Les chèques étant nominatifs, ils doivent impérativement être retirés par le bénéficiaire.

Pour des raisons de sécurité, le badge et une pièce d'identité doivent être présentés au moment du retrait. Dans l'éventualité où vous ne pouvez pas vous déplacer, il vous est possible de déléguer une autre personne pour le retrait de vos chèques vacances en lui donnant une procuration. Le-la mandataire devra se présenter à l'accueil de l'Amicale muni-e de ce document et de sa propre pièce d'identité.

Aucun chéquier ne peut être envoyé par courrier.



Syndicat CFDT – Intercro  
de l'Eurométropole de STRASBOURG

Locaux : Immeuble de la Bourse - 1er étage

Tél. : 03.88.34.30.91 / 03.68.98.50.00 poste 81225

Messagerie : [syndicat.cfdt@strasbourg.eu](mailto:syndicat.cfdt@strasbourg.eu)

Adresse postale :  
Centre Administratif

1, parc de l'Étoile - 67076 STRASBOURG-CEDEX



Ne pas jeter sur la voie publique